



COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU DIX AVRIL DEUX MIL VINGT-CINQ

à 19 heures 03, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GUARRIGUES, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN.

Absents excusés ayant donné procuration : Valentine GABEL procuration à Nicolas RAVAINÉ, Kathy GAILLOT procuration à Boris HUBERT, Céline TONUS procuration à Isabelle MULLER, François PERNET procuration à Nicolas AUBRY, Hervé PRITRSKY procuration à Michel REGIN.

Absents excusés sans procuration : Clarisse CHARLET

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 03 avril 2025.

La séance est ouverte à 19h 03, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2025/003/007

Objet : Demande de subvention CD57 AMISSUR

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité des voies de la commune, la pose de coussins berlinois est nécessaire rue de la Reine, ainsi qu'avenue Charlemagne.

La commune peut ainsi solliciter une participation du Département de la Moselle sur ce dossier au titre du fond AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route).

Les conditions financières sont les suivantes :

- La subvention est calculée sur le montant € HT des dépenses éligibles déterminées à partir du devis joint à la demande.
- Taux d'aide unique : 30%.
- Montant plafond subventionnable par dossier : 50 000 €.

Dépenses montant HT	Recettes estimées montant HT
6 618,88 €	1985,66 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 057-215707167-20250410-2025_003_007-DE

Après délibération, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 a

- dit que les montants nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025,
- sollicite la subvention AMISSUR auprès du Département,
- charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, Vigy le 10 avril 2025,

Le Maire, Sylvain WEIL,

